



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BARBÂTRE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15 puis 14 à partir de 19h15

Date de la convocation du conseil municipal : le 27 mars 2025

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Christianne COGNEE, M. Cyril PETRARU, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE (jusqu'à 19h15), M. Grégory DELAUNE, M. Patrick FRIOUX, Mme Charlène MARIE, M. David PELLETIER

Excusés ayant donné procuration : Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE), Mme Myriam PRAUD (donne pouvoir à M. David PELLETIER), M. Philippe MAURICE (donne pouvoir à M. Grégory DELAUNE à partir de 19h15)

Absentes : Mme Florence BURNEAU, Mme Emmanuelle FOUASSON

Désignée secrétaire de séance : Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	15	2	17	17	0	0

OBJET :

DEL2025-011-SECURITE :

Accord sur la mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection sur le pont de l'île de Noirmoutier et à l'entrée du passage du Gois

Accord de principe sur la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de vidéoprotection sur le pont de l'île de Noirmoutier et à l'entrée du passage du Gois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les recommandations de la Brigade de Gendarmerie de Noirmoutier concernant la mise en place d'un système de vidéoprotection afin d'améliorer la sécurité des insulaires et de favoriser la prévention et l'organisation des secours sur l'île de Noirmoutier,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de Barbâtre de s'associer à une démarche commune en faveur de la sécurisation des accès à l'île,

CONSIDERANT que les autres collectivités de l'île ont été consultées sur leur intention de s'associer à cette démarche,

CONSIDERANT qu'une convention devra intervenir pour fixer la répartition des frais d'investissement et de fonctionnement entre les collectivités signataires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection sur le pont de l'île de Noirmoutier et à l'entrée du passage du Gois,
- **DONNE** un accord de principe sur la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de vidéoprotection sur le pont de l'île de Noirmoutier et à l'entrée du passage du Gois,
- **POURSUIT** les concertations avec les autres collectivités de l'île afin de formaliser leur engagement dans cette démarche,
- **PREPARE** une convention fixant la répartition des frais d'investissement et de fonctionnement entre les collectivités concernées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

DELIBERATION PUBLIEE

Le **7 AVR. 2025**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le **7 AVR. 2025**

Le Maire,
Louis GIBIER

La secrétaire de séance,
Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC

